

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
francs de port... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Corrections,
pompes, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chef, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 31 DECEMBRE 1850.

No. 28.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon le 3 décembre 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Nous vivons toujours dans le provisoire, assis sur un sable mouvant qui recèle des abîmes. C'est la rue si grande vérité, que personne en France ne cherche à la contester. Nous vivons au jour le jour, incertains de ce qui arrivera le lendemain. Il existe, hélas ! un grand nombre, des esprits sataniques qui, poussés par l'orgueil, l'ambition et la cupidité, prêchent d'infaillibles doctrines afin de préparer le triomphe du mal et la ruine de la civilisation, pour s'asseoir ensuite sur ses cendres. Cette espérance leur cause une joie hideuse, et fait palpiter leur cœur d'une affreuse jouissance. Aussi multiplient-ils leurs prédications infernales et parcourent-ils les cités et les campagnes prodiguant partout leurs paroles impies et trompeuses. La foi déjà si assoupie dans tant de cœurs chancelle et s'éteint à la suite de ces discours et chaque jour de nouveaux contempteurs de la société se groupent autour du drapeau de la discorde et de l'anarchie. Pendant que ces mêmes incendiaires se propagent avec une rapidité et un succès effrayants, le prétendu parti de l'ordre sommeille et se réjouit dans ses bals, ses fêtes et ses spectacles. Indifférent à l'exécration, il coule doucement le fleuve de la vie sans songer à l'avenir. La foi politique paraît morte dans tous les cœurs, comme l'est, hélas ! la foi religieuse ; qu'importe ce que deviendront la religion et la France, pourvu qu'on jouisse du présent ! Nous n'en sommes plus, il est vrai, aux beaux jours où on persécutait le christianisme et ses ministres, mais quelle révolte indifférence ! quel oubli de tous les devoirs ! quel éloignement même, chez beaucoup de personnes ! Depuis un demi siècle nous avons essayé tant de systèmes, nous avons décrié tant de constitutions, renversé tant de régimes divers, écouté tant de beaux parleurs, lu tant de philosophes, de si grands maux ont éclosé notre pauvre patrie que le découragement et l'oubli de Dieu se sont emparés du cœur de la France. On ne croit plus qu'au présent, satisfait si l'émeute ne grande pas dans la rue, si l'on n'est pas réveillé chaque matin par des cris de sang et de meurtre, et si l'on peut, sans trembler bien fort, vaquer à ses affaires. Si Dieu n'avait en de tous temps une miséricordieuse prudence sur la France, il y a longtemps que notre pays serait devenu ce que devint la Grèce après tant de siècles de gloire, de splendeur et de civilisation. Mais qu'elle tremble que l'ange précurseur de la religion pleure ses ailes et s'enfuit dans des contrées lointaines ; alors commencerait l'ère de la désolation et des ruines ; alors tout serait fini, et c'est alors qu'on pourrait bien s'écrier : *Finis Francia!* J'aime à espérer qu'il n'en sera rien et qu'un contre le mouvement religieux qui cherche à se faire jour dans toutes les classes de la société régnera partout, et rendra la France à son état normal.

Nous avons toujours des tiraillements, toujours une situation précaire ; est-ce donc ainsi que doit vivre un grand peuple ! Un poison rapide et violent circule dans les veines du corps social ; la décomposition se fait sans bruit ; de temps en temps un cri de guerre part de l'intérieur ou des contrées voisines épouvanté et fait palpiter seulement les sentimens religieux se réveillent, on implore Dieu, on l'aime ; puis lorsque revient un calme apparent, on s'endort de nouveau sur le bord de l'abîme ; l'indolence et l'indifférence renaissent ; on se croit

salvé parce que l'on a devant soi un mois ou deux de sérénité.... Il serait pourtant bien temps de sortir du sommeil léthargique dans lequel nous sommes plongés. En vain jusqu'à ce jour Dieu a multiplié ses avertissements par des catastrophes, des terrens, des accidents de tous genres, rien n'y a fait. On n'en continue pas moins à violer la loi du dimanche ; on continue les orgies, les débauches et les jeux ; on dévore plus qu'on ne lit les romans les plus obscènes et les plus impies ; on va même jusqu'à tourner, dans un certain monde, la vertu en dérision ; en un mot, la France, à l'heure qu'il est, ressemble à une vaste Sodome qui n'attend que le feu du ciel pour la dévorer. Puisse-t-elle se trouver assez de justes pour racheter tant d'iniquités et conjurer la colère céleste. Encore quelques mois et peut-être la France reverra les mauvais jours. La barbarie sanguinaire et dévastatrice qui a été semée dans tant d'âmes fera explosion, et malheur à nous, malheur à notre patrie, si ces générations féroces voient le jour ! Alors quand la France ne sera plus qu'une vaste arène, quand toutes les têtes s'abaisseront, quand tous les esprits seront vaincus par la force du mal, quand l'espérance, cette dernière consolation des affligés, aura cessé de mêler quelques-uns de ses rayons aux nuages qui assombriront l'horizon, alors, dis-je, on laissera intervenir le christianisme qui accourra et se montrera dans toute sa puissance. Là où s'arrête l'œuvre de l'humanité, commence celle du christianisme, et sa main secourable vient soutenir les nations tremblantes, pendant qu'elles traversent les mauvais jours. Dieu veut les écarter ces mauvais jours ! Bientôt sonnera la dernière heure indiquée par les auteurs imprévoyants de la constitution, les pouvoirs législatif et exécutif auront fini leur mandat. Les mauvais attendent avec une joie sinistre ce moment. Ils se préparent à une grande lutte qui décidera du sort de la patrie ; leurs sociétés secrètes sont organisées et travaillent activement ; leurs soldats, bien soldés, bien payés surtout se disciplinent et s'exercent avec une précision remarquable. Et pendant ce temps-là les hommes les plus nuls et les plus immoraux se disputent telle ou telle place dans le pouvoir, tandis que les autres se livrent à toutes les spéculations et jeux de bourse. Ah ! si on n'avait pas un peu de confiance en Dieu ; si on n'avait pas vu tant de fois, les plus affreux complots déjoués par sa volonté toute puissante ; si on n'avait pas été les témoins de toutes ses miséricordes, oh ! ce serait à se sauver à toutes jambes de la France, parce que la victoire ne serait pas douteuse pour ces impies destructeurs. Puisse-tout les hommes de foi, de cœur et de bonne volonté, regarder le ciel avec amour et ferme espérance, implorer les grâces de Dieu sur la France et attendre de pied ferme ces hideux bataillons de l'anarchie ; alors le ciel sera pour la bonne cause et les supports de l'enfer seront anéantis....

Nous entrons dans une certaine phase de révolution qui devait infailliblement se produire à la suite des agitations domptées de la rue. Aux violences succèdent toujours les intrigues, c'est là une vérité bien avérée. Au-delà de toute terreur, poindra toujours un directoire. Les hommes distingués qui composent une classe nombreuse, ont garde de se plandre d'une tranquillité factice et trop souvent soignée, dont ils savent très-bien profiter ; mais les éminents penseurs, les historiens loyaux ne voient pas sans inquiétude et sans tristesse une société s'établir en quelque sorte dans le désordre moral. Ils sont presque tentés de regretter ces convulsions et ces crises qui épuisent le mal pour arriver au bien.

Quel pire état pour une nation que celui où fatiguée et épuisée par ses efforts désordonnés, elle tombe dans l'apathie et se laisse enchaîner par le premier intrigant audacieux qui se présente ? Certes, on ne saurait avoir trop d'honneur pour le désordre, mais je suis fermement persuadé qu'un peuple marche encore moins promptement à sa ruine au milieu des explosions de la place publique qu'au milieu des intrigues de palais. N'y a-t-il pas une bien belle partie de l'histoire romaine au-delà des Gracques ? et y a-t-il autre chose que la mort et l'inertie dans le palais des empereurs Byzantins ? A l'heure qu'il est, une chose est certaine, c'est que tous les partis travaillent dans leur intérêt exclusif. Mais ceux qui conspirent dans l'ombre avec le plus d'acharnement sont les républicains socialistes et cette fraction des anciens Orléanistes qui ne rêvent que duchesse d'Orléans. Ils nourrissent cette femme altière d'espérances insensées et travaillent activement à son avènement. Trop tremblants pour se revêtir de la peau du lion, ils ont emprunté l'astucieuse enveloppe du renard. Tandis qu'ils dressent leurs plans d'attaque et qu'ils prennent leurs positions, ils font croire à l'âme la duchesse que la France l'aime et la désire avec ardeur, comme si la France si assasiée du gouvernement inique qui a pesé sur elle pendant 18 ans, voulait encore voir revivre ces jours fastes, comme si on accepterait sans coup ferir la direction d'une étrangère et qui plus est, d'une protestante. Ces Messieurs en seront pour leurs frais et la duchesse d'Orléans pour ses espérances. Si rien de certain n'a encore fixé l'avenir de la France, du moins est-il bien avéré qu'on ne verra plus d'Orléanistes. La proposition Creton est encore venue ajouter à l'émotion publique par sa discussion à l'Assemblée. On veut bien nous bercer dans l'idée que la dite proposition est une œuvre de pacification parce qu'elle ferait disparaître les dernières traces de nos passions politiques, quelle donnerait de vaillants défenseurs à l'Orléanisme et qu'elle serait une preuve de force pour le gouvernement républicain. Je n'ose pas croire à tant d'avantages, au contraire, je crains sérieusement que si elle était adoptée elle allumerait la guerre civile, elle exalterait toutes les passions, elle introduirait en France des éléments d'usurpation et partant de là, des causes de désordre. Si je restais par l'avenue de ma conviction intime je dirais : La proposition Creton est une révolution ! c'est la ruine et les funérailles instantanées de notre chancelante république. Si cette proposition est adoptée, on verra accourir à l'instant pour prendre résidence à Paris tous les fils du feu roi Louis Philippe ; ils y viendront avec d'immenses richesses et de grandes influences acquises par 18 années de règne sur tous les éléments hétérogènes de la phase de 1830 à 1848. Ils reprendront en France une position conforme à leur rang, naissance, et fortune première. Ils fonderont des journaux qui feront chaque jour leur olympée, ils voyageront et sémèreront l'or sur leur passage. Une populace, soldée pour exercer ses passions, hurlera l'enthousiasme sur leur passage et les proclamera les bien aimés de la France. Madame la duchesse d'Orléans viendra avec le comte de Paris habiter son hôtel somptueux ; elle aura un conseil de régence, une cour, des courtisans, des administrateurs. Tout le monde pourra voir circuler dans Paris des calèches à 6 et 8 chevaux avec une nombreuse valetaille en livrée.... Si cela arrive quelle contenance tiendra le président de la République ? que dira l'Assemblée ? que feront les ministres devant cet apparat devenu légal de par la loi du

nombre ? L'ère sans nom que nous traversons est un chaos indéfinissable ; on nous a doté d'une république et tout le monde conspire contre elle, y compris les républicains-démocrates. Les projets, les paroles et les actes les plus en contradiction se croisent en tout sens ; vraiment, à part de prendre part à *brante-bus* ou de danser sur le volcan pour s'étourdir, c'est à en trembler et à en frémir. On dirait de pauvres aliénés voulant fonder un gouvernement quelconque. Pour les hommes capotés, les hommes de caractère et de loyauté ils se croisent les bras et attendent. Mais qu'attendent-ils ? que la tempête soit déchainée et que les furieux qui suivent avec une anxiété palpante de lugubre espérance l'apogée de nos divisions déplorables se ruent sur la France et mettent à sac notre pauvre société ? Oh ! turpitudes ! oh ! mesquineries ! oh ! passions humaines où nous poussez-vous ? Les hommes, les seuls capables de comprendre la situation, les seuls animés de sentimens nationaux s'annulent et s'effacent. Ils sont 180 à l'Assemblée et pourtant on dirait qu'il n'y en a pas un seul. Au lieu de planter résolument leur drapeau, au lieu de défendre avec énergie leurs principes, au lieu de faire quelque chose en faveur de la France, ils s'enfoncent bien avant dans l'inaction, et laissent le champ libre à toutes les révolutions et usurpations. On peut bien ne pas être républicain, mais c'est faire preuve de stupidité que de l'accepter franchement et sincèrement quand elle est imposée. Avant tout on doit considérer l'intérêt de la France, sa gloire et son honneur au lieu de se livrer à d'interminables discussions et à des intrigues qui n'aboutiront, soyez-en sûr, qu'à nous enfoncer jusqu'au cou dans le bouillier socialiste. Un grand publiciste a dit avec vérité : "Quand le trône légitime, le trône légitime et sanctionné par la puissance de Dieu vient à s'érouler, il se forme à la place un gouffre où tous les intérêts, toutes les libertés viennent s'abîmer." J'ajouterais à cette véridique image que des flammes dévastatrices s'échappent par ce gouffre, et que le monde peut tout-à-coup en être embrasé et consumé. Nous avons quelques jours d'un calme apparent conquis par toute la force matérielle ; mais le feu souterrain travaille toujours, il dévorera les combustibles éléments qui s'opposent faiblement à son extension, il mine sourdement la terre, et avant qu'on ait pensé à l'entrevoir il fera une éruption terrible, et quand on voudra lui opposer des digues trop tardives, il s'écriera : il est trop tard !

Il y a en France un parti, le pire de tous, qui semble avoir pour mission spéciale la ruine du pays, l'anéantissement de toutes les idées grandes et généreuses. Résumant les mêmes erreurs que le socialisme dont il est le parent, il est encore plus destructeur que lui parce que ces démarches sont plus tortueuses et plus hypocrites. Ce parti, vous l'avez déjà nommé, c'est le TIERS-PARTI.

Composé d'hommes, les plus égoïstes, les plus frondeurs, les plus lâches, les plus cupides, les plus despotiques, les plus méprisants, les plus matériels, il a un cœur qui haine et envie pour tout ce qui est au-dessus de lui sur l'échelle sociale ; haine et mépris pour toutes les classes laborieuses et souffrantes. Il n'est ni monarchique ni républicain, il ne sait même pas ce qu'il est, ce qu'il veut. Il est sans nationalité, sans foi, sans prestige. Suivons-le dans ses diverses phases.

En 1789 le tiers-parti se montre d'abord plein de haine contre le clergé et la noblesse ; envieux et jaloux, il excita contre ces deux classes les passions d'une populace effrénée, puis déborda, victime lui-même de la terreur

révolutionnaire qu'il a fomentée, il disparut. L'ère si dramatique, si brillante du consulat et les gloires de l'empire l'obligent à rester dans les ténébreux. Mais avec la restauration, la France retrouve le calme et la paix, et le tiers-parti se montre plus audacieux que jamais. Il retrouve son envie et ses intrigues. Son rôle pendant 15 ans est de ranimer dans le peuple l'idée révolutionnaire ; il lui enseigne à mépriser les rois ; il lui préche la haine du pouvoir et des lois en même temps qu'il rend le souverain légitime odieux à tous les yeux. Et un premier et banal prétexte, il soulève les masses égarées, promène la torche incendiaire dans tous les lieux, appelle aux armes, et quand les barricades se dressent, quand les fusils se chargent, il va se cacher, attendant avec calme le résultat de l'émeute régicide. Puis quand la victoire se prononce en faveur de la lutte dans laquelle il ne s'est pas mêlé, il apparaît, marche sur les cadavres amoncelés et réclame impérieusement le pouvoir. J'ai omis d'entrer dans l'histoire du tiers-parti depuis le moyen-âge, ce serait trop long ; et puis à quoi sert-il d'allor fouiller si avant dans les travers d'une certaine partie de la population. Mon but est de passer en revue de blâmer tous les vices, toutes les fautes et de louer toutes les actions honorables et glorieuses de notre époque. Obscur, mais sincère admirateur, ardent athlète de tout ce qui est beau, grand, généreux et vertueux, je voudrais avoir une plume assez acérée, assez énergiquement sévère pour flétrir toute action humiliante. Je ne comprends pas pourquoi notre France contient si peu d'hommes vraiment nationaux, pourquoi chez nous on sacrifie tout, même l'honneur, à la sordide soif de l'or. Il est une vérité malheureusement très-avérée, c'est que les 60 années de révolutions que nous avons traversées nous ont arraché une à une toutes les qualités qui nous rendaient si grands, si généreux vis-à-vis des autres peuples ; c'est que depuis cette époque néfaste on n'a cessé de nous enseigner le culte de la matière et l'oubli de Dieu. Nous avons commis des fautes monstrueuses ; nos rois ont été régicides, déicides même, est-il étonnant que depuis ce temps-là nous soyons tant accablés ! Ah ! si du moins la justice céleste était appaisée par tant de tribulations, si toutes ces catastrophes, si tout ce sang versé suffisait pour réparer nos fautes ! Je le désire, mais ne l'espère pas. Au point où en sont arrivées les passions politiques et anti-religieuses il faut que la lutte éclate ; les hommes de carnage et de ruine sont trop audacieux, trop envieux pour rétrograder... Vous me trouvez sans doute bien alarmiste, Monsieur, bien exagéré, peut-être ; je désire être sincèrement en être pour mes frais de noirs pressentimens, mais malheureusement c'est le fond de la pensée de tous ceux qui approfondissent la situation ; l'avenir démontrera si nous avons tort. Il y en a qui vont plus loin. Ils disent que la France est arrivée à ses dernières années de civilisation et que dans quelques vingt-ans nous marcherons à grands pas à l'écart de barbès. A ceux-là je dirai : vous vous trompez ; Dieu a encore des vœux pleines de miséricorde sur la France ; le bonheur reviendra parmi nous, mais il faudra que nous l'achetions par beaucoup de tribulations.

Les hommes qui le composent ne se sont de tous temps mêlés à la lutte que quand, pour de l'or, il y avait une lâcheté à commettre. Le tiers-parti pendant les 18 ans du règne de Louis-Philippe, a mis en œuvre tous les genres de corruption ; il a flatté toutes les nullités, excité toutes les mesquines passions. De la

LE MONTAGNARD

OU LES DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Pauvre, pauvre enfant... il resta sur la route près d'une heure, sans mouvement, les yeux fermés ; on eut pu croire qu'il était mort si des mouvements inégaux qui soulevaient sa poitrine n'eussent fait trembler sa chemise. Quand il reprit connaissance, il regarda autour de lui. La vie revenait avant la mémoire, et ses yeux inquiets, étonnés, interrogeaient les vastes plaines qui l'enveloppaient et dont l'horizon se perdait dans les voiles noirs de la nuit. Un vent frais soulevait ses cheveux... Tout-à-coup fit un mouvement brusque, il se souleva !

Oh ! mon Dieu !... dit-il en passant ses mains sur son visage, la fille du marquis de Saverney !...

Alors, appuyant ses deux mains sur la terre humectée de rosée, il essaya de soulever ses membres engourdis. Le pauvre enfant avait fait dix lieues !!! Un instant il resta debout,

mais ses jambes épuisées par cette course si rapide ne pouvaient se mouvoir.

Oh ! mon Dieu !... mon Dieu !... dit-il en se raidissant contre la douleur... je veux marcher, cependant !... Et il reprit sa route, hâtant le pas d'une façon fébrile.

Il lutta encore longtemps avec ses forces, mais hélas ! il tomba sur le revers d'un fossé et pleura à chaudes larmes... Je n'arriverai jamais ! dit-il au milieu de ses sanglots. Mais Dieu veille toujours sur les cœurs dévoués.

Il venait de relever la tête sur la quelle s pleurs avait tracé d'humides sillons, lorsqu'il entendit à quelques pas de lui le hennissement d'un cheval. Ce hennissement lui rendit ses forces perdues. Il se releva droit et ferme, l'espérance avait ravivé son visage.

Bientôt il aperçut dans la plaine, à trente pas de lui, un de ces petits chevaux de la Camargue si fréquents en ce pays. Petit-Pierre s'approcha de lui bien doucement, en ayant soin de ne pas l'effrayer ; il le flatta de la main, caressa sa crinière ondoyante que le vent agitait autour de son cou. Le cheval ne faisait point mine de vouloir s'en aller.

Allons, se dit Petit-Pierre, il faut tout tenter, tout oser pour arriver. Et ramassant une petite baguette qui était à terre, il saisit à pleines mains la crinière du cheval, sauta sur son dos et partit au grand galop à travers la campagne. C'était un jeune cheval habitué à être monté, plein d'ardeur et d'énergie. Il devorait l'espace comme s'il eût été porté sur les ailes d'un songe. Autour d'eux nul bruit, si ce n'est le bruissement des feuilles entre

elles, et ce gémissement indéfinissable que font les cimes des arbres en se couchant sous l'haleine du vent.

Ils allaient, ils allaient, comme vont les fantômes des ballades Allemandes. Combien de temps coururent-ils ainsi ! Qu'importe... Mais déjà il voyait se détacher à l'horizon une lueur incertaine à travers l'obscurité moins sombre, la silhouette fantastique des ruines d'un vieux château qui dentelait le sommet d'une colline.

Courage, courage, mon petit cheval, voilà le vieux château. Et ils continuèrent ainsi quelque temps encore.

An détour d'un chemin le petit cheval s'arrêta court ; puis, sans qu'il fut possible à Petit-Pierre d'arrêter sa course, il partit au galop à droite. Heureusement que Petit-Pierre était près du terme de sa route ; il désenfouchea le cheval, se tint un instant suspendu à la crinière et se laissa glisser à terre... J'arriverai, j'arriverai... dit-il en frappant avec joie ses deux mains l'une contre l'autre.

Il se mit à courir si rapidement, que nul n'eut pu croire que c'était le même enfant, qui, tout à l'heure, était tombé sur la route, épuisé, haletant et presque mort.

Les premiers-neurs matinales commençaient à blanchir l'horizon : Oh ! mon Dieu ! voici le jour, dit l'enfant avec effroi. Et il se reprit à courir de toutes ses forces... Voilà, voilà ! disait-il tout en courant l'endroit dont m'a parlé madame la supérieure ; j'aperçois un groupe de maisons. Voici à droite Boulbon. C'est cela ! c'est cela ! Par un petit

sentier qui descendait en ligne droite, il eut bientôt atteint les maisons. A quelques pas, il s'en élevait une, plus grande que les autres, carrée, comme l'avait dit dame Ursule, avec des volets verts et dans le mur une niche creusée où il y avait une statue à demi brisée. Pierre s'arrêta un instant devant la maison pour reprendre haleine ; ensuite il détacha de son cou la bague que la supérieure lui avait remise, et il frappa à la porte.

Pendant quelques instants, il ne se fit aucun bruit dans la maison. Seigneur Jésus, disait Petit-Pierre avec impatience, qu'ils sont lents à venir... Enfin la porte s'ouvrit.

Il la poussa vivement dès qu'elle fut entrebâillée et entra avec précipitation.

He ! que veux-tu ? dit la personne qui avait ouvert à l'enfant, en le retenant par le bras.

Vite ! vite... je viens d'Orange, du couvent de Notre-Dame de Bon-Secours ; il faut que je parle à l'instant même à Jean le Colporteur.

Lorsque Petit-Pierre avait prononcé le nom du couvent de Notre-Dame de Bon-Secours, la personne qui avait arrêté Petit-Pierre, avec un mouvement de suspicion très-marqué, lui lâcha le bras et referma la porte sur lui.

De la part de qui viens-tu ? lui dit-il.

De la part de dame Ursule, supérieure du couvent.

Tenez... voyez cette bague... Mais surtout qu'on se hâte, il n'y a pas un instant à perdre. Le visage de l'enfant était contracté par une expression si étrange que l'homme auquel il

avait parlé ainsi, s'élança avec précipitation dans l'escalier, et lui fit signe de le suivre.

Ils montèrent deux étages, suivirent un couloir sombre, et s'arrêtèrent devant une porte. L'homme ouvrit avec précipitation. Au fond de la chambre dans laquelle il venait d'entrer, il y avait dans un lit un vieillard qui semblait dormir. Des bandelettes entouraient sa tête et quelques gouttes de sang tachaient les draps de son lit. A son chevet, assis dans un fauteuil, un jeune homme se tenait les bras croisés, dans l'attitude d'une profonde réflexion. Le docteur ou plutôt l'homme de confiance entra sur la pointe des pieds pour ne pas réveiller le malade ; mais Petit-Pierre ne put résister à l'impatience qui le dévorait, et s'élança en disant d'une voix haletante : où est Jean... Jean le Colporteur ?

A ce nom le jeune homme se leva et le vieillard tourna la tête : Qui y a-t-il, dit celui-ci d'une voix faible, en fixant son regard attentif sur celui qui venait de prononcer ce nom.

Monsieur, dit l'enfant, en se rapprochant du lit, j'arrive du couvent de Bon-Secours, un grand danger menace votre fille ; si vous voulez la sauver, il en est peut-être encore temps !... mais partez !... partez sans perdre une minute !... Ma fille, s'écria le vieillard en s'élançant de son lit...

Un grand danger la menace, dit le jeune homme d'une voix vibrante ; voyons parler, petit, que sais-tu ?

Je ne sais rien, si ce n'est que la supérieure m'a dit : Petit-Pierre, cours, vas comme tu pourras jusqu'à Boulbon, mais arrive et de-

France conquérante, chevaleresque, aux idées généreuses, il a fait la France qui a accépté la cordiale entente avec l'Angleterre, qui a payé l'indemnité Prételard, qui a battu des mains à toutes les humiliations qu'on lui faisait subir, qui a courbé tristement la tête et a dévoré tous les affronts. A la soif de la gloire, il a substitué la soif matérielle de l'or; aux principes religieux qui ont fait son honneur, il a substitué les vices effrénés des infâmes jouissances et l'impétié; et aujourd'hui qu'une révolution nouvelle est venue lui faire sentir la loi du talion, le tiers-parti s'avengle encore au point de se croire possible en France; il ne comprend pas que son pouvoir hâtard et inique n'a pas la puissance de résister à la démagogie, et qu'on s'aventure comme celui du socialisme serait la ruine complète de la France. Une fois de plus encore et jusqu'à la ruine complète de la société, viendra-t-il donc compliquer la situation! Trop riche et trop orgueilleusement despotique pour se faire socialiste ne pourra-t-il jamais vaincre cette haine qu'il porte à tout ce qui est au-dessus de lui? Le tiers-parti a trahi et trahira la France dans toutes les crises qui le viendront traverser, il l'a vendue tout à tour aux puissances étrangères; il l'a faite le très-humble servante de l'Angleterre, elle qui peut parler si haut quand elle est bien dirigée. Aujourd'hui, par ses exploits et par ses intrigues, il risque de la livrer au joug de la démagogie socialiste, et si Dieu dans sa rigoureuse justice a décidé qu'elle devienne bientôt un pays barbare, le tiers-parti, après avoir amené le régime abrutissant des communistes, la fera rayé du catalogue des nations civilisées. On dit pourtant que le tiers-parti est du grand parti de l'ordre! Quelle monstrueuse facétie!!!

La grande armée parlementaire est rentrée dans son camp. Le petit corps de garde chargé de garder le terrain pendant le repos du corps d'armée est enfin licencié. Pendant que l'armée n'était pas là, ces sentinelles avancées ont bien souvent crié le *qui vive*, le fameux: *pussez au large, prenez garde à vous*, ils n'ont point crié *aux armes!* Et le chef du poste, quand il a rendu compte à l'état-major général, il a pu dire avec vérité: *rien de nouveau!* En effet, il n'y avait rien de nouveau à dire pour les représentants d'un grand peuple. Pouvaient-ils revenir sur ces petites escarpades présidentielles et ministérielles. Non, en vérité cela n'était pas possible en présence du message si rassurant où le système de l'abnégation semble décidément l'emporter sur le système de la persévérance.

Monsieur Jean-Paul-Gaston de Pins, dernier descendant des fameux princes de Gaston de Foix, archevêque *in partibus* d'Anasie, ancien administrateur apostolique de Lyon, a rendu sa belle âme à Dieu samedi dernier 30 novembre, à 8 heures du matin, à l'âge de 86 ans. Toute la population Lyonnaise parle de lui avec amour et tout ce que Lyon renferme d'âmes chrétiennes a pris part au deuil général. Pendant vingt ans que Mgr. Gaston de Pins a administré le vaste diocèse de Lyon, il s'est fait constamment admirer par sa sainteté et sa haute piété. Malade de douceur et de charité angéliques, il s'est constamment attaché tous les cœurs par les plus admirables qualités. Que de fois dans ma jeunesse il m'a béni! et chaque fois que sa bénédiction descendait sur ma tête j'étais pieusement attendri de la physionomie si calme et si sainte du vénérable archevêque. Que n'ai-je le temps avant de clore cette lettre d'entrer dans quelques détails sur une vie si précieuse aux yeux de Dieu. Mais j'espère pouvoir vous envoyer bientôt une petite notice sur la vie du saint prêtre. Après la mort du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, que des liens de famille avec Napoléon bannissaient de France, il fut grandement question de nommer Mgr de Pins définitivement archevêque de Lyon; mais par diverses considérations, il s'y refusa. En quittant le siège de Lyon il alla s'enfermer à la Grande Chartreuse où il demeura deux ans dans cette solitude; mais les médecins ayant décidé Mgr. à changer de climat et le Pape le lui ayant ordonné, il revint à Lyon, se fixa d'abord à l'ancienne demeure des Chartreux, puis à la maison de la *paix* à côté de Fourvières où il a terminé ses jours. Charge d'années et quoique dans un état d'agonie depuis 3 se-

maines, sa haute piété ne lui permettait pas d'interrompre un seul jour la récitation de son bréviaire, et il s'est offert encore la veille de sa mort d'ouvrir ses lèvres pour dire les vœux et les complies à son heure accoutumée. Loin de pâlir à l'heure du trépas, son cœur tressaillit de joie dans la ferme confiance de recevoir enfin sa récompense après tant de combats, tant de souffrances endurées surtout dans ses dernières années pour l'amour de Jésus-Christ. Tout ceux qui ont été témoins de la sublime résurrection du saint prêtre, de son dévouement, de son courage pendant une si longue carrière, le regarderont comme un des plus beaux modèles des vertus sacerdotales, comme un saint archevêque qui occupera toujours une grande place dans l'histoire de l'église de Lyon. Ses funérailles ont eu lieu le 2 décembre. Un immense concours de fidèles s'était rendu sur le passage du cortège. Tous les prêtres de Lyon, une députation des prêtres du diocèse, une députation des petits et du grand séminaire assistaient à cette funèbre cérémonie. Une foule considérable suivait le convoi qui était fermé par un fort détachement de troupes de ligne. Mgr. le cardinal archevêque a reçu le corps à l'entrée de l'église de Notre-Dame de Fourvières où une grande messe a été chantée et le cortège s'est remis en marche vers l'église de St. Irénée, où le corps du saint archevêque a été déposé suivant son dernier désir dans le caveau de la chapelle de St. Julien, ancien archevêque de Lyon. Vous vous étonnez, peut-être, monsieur, que de plus grands honneurs n'aient pas été rendus à ces restes mortels; mais sa dernière volonté a été celle-ci: "Après ma mort, mon corps sera porté dans l'église de Fourvières, où les prières ordinaires seront chantées, et suivies d'une grande messe, et sans m'arrêter dans aucune autre église, on m'accompagnera de suite dans l'église St. Irénée où l'on déposera mon corps dans mon tombeau que j'ai construit dans ma chapelle de St. Julien que j'ai choisie pour ma sépulture."

Le respect que l'on doit aux dernières volontés de cet illustre mourant, seul a empêché l'autorité ecclésiastique de rendre à ces restes vénérables les honneurs qu'ils auraient dû recevoir dans l'église primatiale. Le 5 décembre, un service solennel a été célébré dans l'église primatiale; Mgr. le cardinal archevêque a été officé. Et le 9, toutes les paroisses du diocèse en ont célébré un.

Le 3 du courant, à 8 heures a été célébrée la messe de la propagation de la foi dans toutes les églises de Lyon; Mgr. Franzoni, archevêque de Turin, a officé dans l'église primatiale au milieu d'un grand concours de fidèles. Vous savez que Lyon est le berceau de cette œuvre si éminemment pieuse.

Les affaires étrangères sont de la haute science, mais elles sont passablement indéchiffrables. L'Autriche et la Prusse se battent-elles, ou ne se battent-elles pas? C'est un tel gâchis, une telle confusion que je déclare pour le moment n'y rien connaître. Le vent change chaque instant; tantôt il est à la guerre tantôt à la paix. Mais on s'attend généralement à une rupture complète entre les deux puissances. Les Anglicans jouent un rôle inqualifiable; j'ai-je mieux garder le silence plutôt que de laisser percer tout mon mépris.

M. L. M. C.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 31 DECEMBRE 1830.

Première Page: — Correspondance Lyonnaise.

La fête de Noël nous ayant enlevé une portion considérable de temps, il nous a été impossible de mettre sous presse à l'heure ordinaire vendredi. Nous prions bien respectueusement nos abonnés de vouloir prendre cette circonstance en considération.

ORDINATIONS. — Dimanche dernier, dans la Cathédrale, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré l'Ordre sacré de la prêtrise à MM. F. A. Jacques dit Duhamel, de l'Ordre de St. Viateur, L. Brunelle, L. J. Martel, M. Duprat, O. Désorcy.

Instruction Publique.

Les arguments du *Journal de Québec* du 21 en réponse à nos propres observations touchant la surintendance de l'Instruction élémentaire dans le Bas-Canada, n'ont pas dissipé nos doutes au sujet du système qu'il propose, et, nous le disons franchement, ne nous se blent pas catégoriques. Du reste, l'importance de la question, la nécessité d'une solution exacte, nous font changer d'avis sans peine si la plausibilité des raisonnements vient au secours de la thèse que nous combattons. Nous ne résisterons pas à la conviction qui découlera de pareille source. En attendant, nous nous faisons un devoir d'indiquer en quoi les remarques du *Journal* nous paraissent peu calculées à produire ce résultat, et nous le citons textuellement à notre tour:

"Les *Mélanges* admettent que les causes d'opposition à l'enseignement, qui se manifestent dans quelques localités, devraient être mûrement étudiées; mais ils ne disent pas que le mode choisi par le surintendant doit conduire à un prompt ou même à un bon résultat tardif, et ils ont raison, parce que dans la plupart des cas, il n'obtiendra pas de renseignements ou ne recevra que des renseignements incomplets et insuffisants."

Nous n'avons pas dit, il est vrai, quel résultat nous espérons du mode choisi; mais nous n'en connaissons pas encore de plus propre à atteindre le but en contemplation. Le moyen suggéré est l'enquête sur les lieux; nous apprécions cet expédient comme entraînant à une dépense énorme, et nous sommes à apprendre en quoi consiste la supériorité qu'on veut lui attribuer sur tout autre. Nous pensons que la véracité des attestations transmises vaut bien celle des réponses faites en présence des commissaires-enquêteurs. La probité des personnes interrogées n'est pas exposée à faillir dans un cas plus que dans l'autre. Quant aux déguisements ou aux refus de répondre concertés à l'avance, les mêmes facilités leur seraient acquises dans les deux hypothèses. Il convient aussi de noter que les communications fournies à des commissaires pourraient se ressentir de l'influence des passions et des préjugés locaux au lieu que des renseignements écrits et acheminés en secret parviennent avec eux la garantie d'indépendance et de liberté entière à ceux qui les font parvenir. Au surplus, on ne saurait dire si les commissaires n'apportent pas dans leur recherche un esprit de système ou de préjugé préconçu, qui dominent leurs procédés et imprimeraient à leurs mesures un caractère de partialité ou d'injustice dans une opération qui demande à la fois du temps, de l'expérience et la plus grande circonspection. La position indépendante d'un fonctionnaire étranger aux influences quelconques, et par là même, désintéressé, ne nous paraît pas susceptible des mêmes inconvénients.

Nous avions soulevé la question de la position de ministre pourrait influencer désavantageusement pour l'éducation sur la charge de surintendant, si ce dernier devait être en même temps un membre du cabinet. Le *Journal* nous répond: "Si le surintendant était comme les juges, indépendant du gouvernement, de l'opinion publique et même de leurs obligations les plus sacrées, nous comprendrions la force des raisons données par les *Mélanges*; mais si cette indépendance n'existe pas et si le surintendant est exposé à subir les influences de la politique parce que le ministre dispose à son gré de sa situation, le raisonnement des *Mélanges* ne vaut plus rien. Le ministre, en le supposant toutefois capable de le faire, influera dans son intérêt, sur les décisions et les actes du surintendant, tout en lui en laissant la responsabilité ostensible et réelle; tandis que, si le surintendant était ministre outre que l'on saurait à qui donner la responsabilité de ses actes, son action serait directe et puissante, prompt et efficace toujours. D'a-

près le raisonnement des *Mélanges*, il ne devrait y avoir aucun département public soumis au contrôle d'un homme politique, sous le prétexte qu'il est exposé à subir les influences du dehors, et il faudrait admettre que le système odieux qui a pesé sur le pays depuis la conquête jusqu'en 1812, est le plus équitable et le mieux adapté à nos besoins."

Nous pensions, et ce sentiment est encore chez nous le même, que le surintendant des écoles est politiquement indépendant du gouvernement. Cela n'est-il pas vrai? Or, si on admet que, d'après le système actuel, ce fonctionnaire est en-dehors du contrôle des influences politiques, il faut bien le reconnaître indépendant sous ce rapport. La commission qu'il tient durant son plaisir, l'assujettit naturellement à l'autorité qui peut la lui ravir pour justes causes, mais ne peut le destituer pour cela même qu'il exerce ses fonctions avec le plus de dévouement et d'impartialité. Telle est sur ce point notre manière de voir, et quelques moments de réflexion feraient ressortir avec évidence plusieurs graves considérations qui la motivent.

Nous n'admettons pas que l'on puisse inférer de notre raisonnement qu'il ne devrait y avoir aucun département public soumis au contrôle d'un homme politique. Non; nous ne sommes pas de cet avis à l'égard de chacun des départements publics; seulement nous ne voudrions pas que tous sans exceptions subissent un pareil contrôle, et l'une de nos exceptions touche à l'office du surintendant des écoles. Nous prions le *Journal* de nous tenir compte de cette distinction.

Lorsqu'il s'agit de donner une base équitable à un système d'administration quelconque, il convient, pensons-nous, de prendre la thèse générale pour guide, abstraction faite des personnes appelées à en effectuer l'application. Ainsi, nous n'avons pas cru que le ministre serait capable d'influencer le surintendant-ministre; nous ne raisonnons que sur le danger et la possibilité de l'emploi d'une influence induite, dans des cas donnés, sous une administration ou sous une autre, dans la succession des ministères qui se remplacent dans l'avenir.

D'après ce qui précède, on ne saurait nous accuser avec justice de reconnaître pour équitable le système odieux qui a pesé sur le pays depuis la conquête jusqu'en 1812. Mais nous devons ajouter que dans le présent système d'éducation, le surintendant offre dans son immobilité même, une garantie de stabilité que n'aurait jamais la chute d'un cabinet ou la retraite des hommes de pouvoir. Un simple regard sur le passé convaincra de ce fait les plus incrédules.

Quant à l'action directe et puissante, prompt et efficace toujours, que le *Journal* attribue au ministre-surintendant en perspective, nous ne pouvons voir dans cette assurance qu'un moyen de décider la question par la question elle-même, en d'autres termes, une pétition de principes.

Nous aurions à proposer d'autres objections que nous considérons être de quelque importance contre l'idée mise au jour sur la matière que nous discutons; car nous n'admettrons pas de suite qu'il puisse être sans inconvénients de déléguer les fonctions de surintendant à deux ministres à la fois dont l'un serait le ministre surintendant est, et l'autre ministre surintendant ouest. Nous sommes d'ailleurs persuadés que l'administration des Ecoles, pour être efficace, doit occuper exclusivement le fonctionnaire qui en est chargé, et nous croyons qu'il est encore l'expérience vient à l'appui de notre observation. Enfin, la question économique est certainement un côté sérieux du système; sous ce rapport, la multiplicité des surintendants ne serait pas, selon nous, il s'en faut, bénéfique au compte de contribuables qui, comme nous l'avons fait remarquer déjà, se plaignent de ce qu'ils ont à débours et présentement. Nous remettons à un autre jour à donner quelque développement à ces idées, s'il est nécessaire, devant aujourd'hui nous restreindre à cet aperçu de notre objet.

Retraite de M. Merritt.

On lit dans le *Globe* de Toronto: "Nous apprenons que l'hon. W. H. Merritt

est démis de sa charge de Commissaire en Chef des Travaux Publics en renonçant à son siège dans le cabinet Provincial. On prévoyait depuis quelque temps que M. Merritt arriverait à prendre ce parti, vu que ses plans financiers ne pouvaient nullement s'adapter à la politique avancée de l'administration; et nous croyons que la retraite de cet honorable Monsieur ne résulte que de ce seul fait. Nous sommes heureux d'apprendre que M. Merritt s'éloigne du cabinet dans les meilleurs rapports d'amitié avec ses collègues, et qu'il doit continuer à remplir dans son département les devoirs de la charge qu'il vient d'abandonner, jusqu'à ce que certaines affaires importantes liées aux Travaux Publics et actuellement en progrès, soient terminées."

Les Juges et le Barreau de Québec.

Nous recevons par nos échanges de Québec, communication des procédés subséquents du barreau de l'ancienne capitale après la retraite solennelle qu'il fit en corps du lieu d'assises judiciaires le 21 décembre au matin.

Le même jour, 21 décembre, au sortir de l'audience, les membres du barreau se rassemblèrent incessamment dans le lieu ordinaire des réunions. Ils décidèrent de nommer un comité au balottage, pour la rédaction d'un rapport sur l'événement du jour, et préparer des résolutions conformes aux sentiments du barreau. A cet effet la réunion fut ajournée à 2 heures de l'après-midi du même jour. A l'heure indiquée, les avocats dont les noms suivent étaient retournés à la chambre des délibérations:

Chas. Panet, Ecr. Bâtonnier, Hon. R. E. Caron, C. R. Hon. F. W. Primrose, C. R. W. McCord, C. R., Chabot, O. Stuart, D. Ross, A. Stuart, Drolet, Chambers, Pentland, Andrews, Secretan, Anderson, Lemieux, Gauthier, Ross, D. A. Langevin, Ahern, Soulard, Campbell, Cannon, J. A. Lemoine, Vanvoovos, Tessier, U. J. Cannon, J. Evanturelle, Langlois, Hudson, Légaré, Arnold, Casgrain, Holt, Daly, Perrault, Pope, Burroughs, J. Irvine, Maguire, Lamondou, Faucher, Chauveau, Delagrave, Tascheran, Angers, Crémazie, Jones, Allen, Belleau, Rheunne, Baillargé, Rich, Malouin, Fournier, Bossé, Légaré, P. DeGuisse, Lelièvre, Cauchon, Austin, Cairns, O'Farrell, Mackenneyer, Thos. McConl, Vict. Tessier.

Le comité présenta son rapport exprimant en substance:

"1° Que le 20 février dernier, le Barreau de Québec députa cinq de ses membres auprès des Juges afin de communiquer avec eux sur la promulgation des nouvelles formes de procédure et celle d'un nouveau tarif d'honoraires concernant les avocats, les shériffs et les protonotaires, dans la vue de rendre ces modifications également équitables pour le public et pour le Barreau;

"2° Que cette députation ayant reçu avis qu'il ne serait fait aucune altération aux règles de pratique non plus qu'au tarif, sans que le Barreau n'en fût préalablement informé, le Barreau s'en était reposé sur la foi de cette assurance, dans l'attente non-seulement d'un règlement juste à son égard, mais aussi comptant sur la courtoisie ordinairement en usage, et particulièrement sur celle qui doit mutuellement entretenir l'une envers l'autre l'administration judiciaire et le Barreau;

"3° Que cette promesse fut partiellement exécutée par la communication faite au Barreau des règles de pratiques; mais, d'un autre côté, méconnu, en ce que le projet de tarif avait été construit à sa connaissance."

La suite de ce rapport contenant une récapitulation de faits déjà connus, nous nous dispensons de le résumer entièrement, pour en venir aux résolutions annexées au rapport.

Ces résolutions passent le blame sur les Juges pour n'avoir pas réduit les droits de Greffe sur les procédures, comme ils l'auraient dû faire, puisque la loi récente de judiciaire a désintéressé les protonotaires en les limitant à un appointement fixe; cette omission, disent les résolutions, constituant "un oubli de devoir ainsi qu'un manque d'attention aux intérêts des justiciables," et les rendant à leur tour justiciables de l'opinion publique "tant pour leurs actes que pour leurs omissions" (act égard). Elles censurent également l'augmentation des émolu-

mande une personne qui s'appelle Jean le Colporteur. Je suis parti, arrivé je ne sais comment, mais enfin me voilà, et voici la bagne.

C'est bien cela, dit Henri, c'est cette bagne que j'ai remise moi-même à la supérieure... Ma sœur!... menacée d'un danger... de la mort peut-être!... Baptistin, cours, prépare deux chevaux, prends tes pistolets, j'ai les miens, tu viendras avec moi.

Il est trop tard, peut-être, Mon Dieu! dit le vieillard!...

Mon père, répondit Henri, l'éclair va moins vite que je n'irai à Orange.

Moi aussi... dit le vieillard. Un cheval, des armes... Cet homme avec ses paroles de malédiction... de vengeance, m'épouvante.

Y pensez-vous, mon père? J'ai de la force, Henri.

Mon père!... mon père!... vos forces trahiraient votre courage.

Mais songez-y, mon fils, jusqu'à ton retour je ne vivrais pas!... Il me semblerait voir ma fille morte... assassinée... Et toi... toi aussi Henri... Je veux partir... entends-tu bien? je veux partir.

Mon père!... mon père!... voyez comme vos membres tremblent... vos joues sont pâles... vos yeux se ferment... En effet le vieillard s'affaiblissait, et sa tête plus livide que celle d'un mort se renversait en arrière.

Tu as raison, Henri, murmura le marquis de Savernay d'une voix éteinte. Pars... salue... Jeanne. Que Dieu te bénisse, et te

soit en aide. Puis le vieillard tomba lourdement sur son lit.

Petit-Pierre était toujours dans la chambre. Baptistin entra, portant le manteau du comte de Savernay, ainsi qu'un long couteau de chasse. Les chevaux sont prêts, monsieur le Comte.

Partons... partons!... dit le jeune homme après avoir serré les deux mains de son père et l'avoir embrassé.

Connaissez-vous la route de traverse? dit Pierre.

Non.

Eh bien! donnez-moi un cheval, je vous y conduirai.

Mais tu es épuisé de fatigue, pauvre enfant, une si longue route...

Qu'importe... je connais des chemins que vous ne connaissez point et qui empêcheront que nul vous voie.

Eh bien! viens donc, cher enfant; j'accepte... Ton nom?

Petit-Pierre.

Je ne l'oublierai pas. Où te retrouverai-je? Partout où sera dame Ursule. Elle a recueilli l'orphelin, l'orphelin ne la quittera jamais. Quelque chose me dit qu'une femme a besoin du bras d'un homme pour la protéger. Et je serai un homme bientôt.

Partons vite, dit Henri d'une voix comprimée. Dans deux jours, mon père, je serai de retour... Et le comte sortit avec Baptistin et Petit-Pierre.

A l'entrée du corridor il trouva un homme qui était appuyé contre le mur et attendait.

Cet homme était le compagnon de Baptistin, serviteur aussi dévoué que lui; il s'appelait Crépeaux. Mon père est seul, Crépeaux, lui dit le jeune homme; tu sais que tu dois le faire tuer avant qu'on entre dans sa chambre.

Je le sais, monsieur le comte, répondit tranquillement celui-ci en s'inclinant.

Quelques instants après, on entendit le galop des trois chevaux, dont le bruit s'affaiblissait peu à peu, puis s'éteignit entièrement.

Dieu les protège, dit tout bas le vieux gentilhomme en joignant les mains. Pendant que le fils du marquis de Savernay courait vers Orange, de terribles scènes se passaient au couvent de Notre-Dame de Bon Secours.

Ma chère enfant, avait dit la supérieure en prenant à part Mlle Jeanne de Savernay, je ne veux pas vous effrayer par des craintes exagérées, mais cette responsabilité si grande qui pèse sur moi, m'épouvante à chaque instant. Vous le savez, votre père me de ces noms auxquels les révolutionnaires ne pardonnent pas; de vagues bruits sont venus jusqu'à moi dans cette humble retraite.

Mon père court quelque danger! s'écria Jeanne remplie d'épouvante... il est mort peut-être!

Calmez votre effroi, chère enfant, je n'ai pas de si cruelles nouvelles à vous dire. C'est de vous qu'il s'agit. Il se passe dans la ville quelque chose qui m'inquiète, on parle d'arrestation.

D'arrestation! interrompit la jeune fille. Ecoutez-moi jusqu'au bout, reprit la mère Ursule d'une voix douce et calme, mais dans

laquelle perçait une nuance d'autorité; je vous disais que l'on parlait d'arrestation, voilà tout ce que je sais. Je viens d'envoyer au marquis de Savernay un exprès afin de l'avertir de mes craintes et du désir que j'aurais de vous savoir près de lui. Après demain au plus tard il viendra vous chercher; mais en attendant peut-être jusqu'au moindre danger, j'ai pensé qu'il était plus prudent de vous confier à la garde d'une femme qui a toute ma confiance et toute mon estime. Préparez-vous donc à partir et fidez-vous à moi pour ce qui peut assurer votre repos jusqu'au jour où je vous mettrai entre les mains de votre père.

La jeune fille eut bien voulu faire quelques questions, mais telle était l'autorité sans contrôle de la supérieure sur le couvent, qu'elle n'osa pas prononcer une seule parole et qu'elle inclina la tête.

La mère Ursule lui prit la main et l'attira tendrement à elle: Ayez foi en Dieu, il n'abandonnera jamais ceux qui croient en lui... Soudain il se fit dans l'intérieur du couvent, d'ordinaire si calme et si silencieux, un bruit inaccoutumé de pas et de voix confuses; malgré elle, la mère Ursule tressaillit, et la jeune fille devint tout à coup pâle et immobile, écouta ce mouvement étrange qui venait la glacer au cœur.

Au même instant, la sœur tourière et une sœur converse entrèrent le visage décomposé, et tremblant de tous leurs membres.

La supérieure avait retrouvé toute la sérénité de sa figure austère et digne: Qu'y a-t-il

donc, mes sœurs? dit-elle d'une voix ferme et sans trace d'émotion.

Il y a, madame la supérieure, qu'une troupe de soldats armés, est à la porte du couvent avec deux hommes qui ont de grandes écharpes tricolores...

Et que veulent ces hommes? le leur avez-vous demandé?

Bien certainement, s'écria la pauvre femme; je leur ai parlé par le guichet, et pour toute réponse on m'a dit d'une voix rude: *Au nom de la commune, ouvrez!* Ils avaient l'air bien méchants... j'ai dit que j'allais vous prévenir et me voilà.

Sauvez-moi!... sauvez-moi! s'écria Jeanne en serrant dans ses deux bras la poitrine de la supérieure... C'est moi qu'ils cherchent et qu'ils veulent arrêter!...

C'est dans les moments de dangers imminents, d'épouvante générale, que les fortes natures retrouvent leur énergie, leur calme et retrouvent leur courage, là où les autres faiblissent et chancellent.

Allez de suite, ma sœur, reprit la supérieure en s'adressant à la tourière, dire à ces hommes que je suis prévenue de leur arrivée et que je vais m'empresse de me rendre moi-même aux ordres de la commune. Vous, ma sœur, continuez-elle on s'adressant à la sœur converse, réécoutez toute la communauté dans la salle de récréation d'hiver. Allez vite!... il n'y a pas un instant à perdre: Vions, Jeanne, viens, mon enfant; aies foi en la protection du ciel.

(A continuer.)

ments des shériffs dont la loi nouvelle avait déterminé la quotité sans que ceux-ci n'eussent plaints ni eussent demandé une augmentation de leur salaire; aussi l'adoption du tarif nouveau sans que le Barreau eût été consulté; d'un côté, la proportion exorbitante, inutile, des honoraires de certains officiers de la cour, de l'autre, la réduction des honoraires de l'avocat à une échelle minime au point de rendre cette profession improductive, et de détruire l'indépendance du Barreau en le considérant dans l'estime publique; déclarent que "les Juges de la cour Supérieure du Bas-Canada ont, par leur conduite, démerité de la confiance du Barreau du district de Québec; suggèrent un appel de sa part à la législature sur ces matières;—la formation d'un comité de cinq avocats pour s'entendre avec les députations des autres sections du Barreau du Bas-Canada touchant la création d'un tarif plus convenable; une collecte pour couvrir les frais des démarches nécessaires dans le but en contemplation.

Après lecture du rapport, l'assemblée l'adopta à l'unanimité ainsi que les résolutions dont nous venons de tracer l'analyse. Il fut aussi unanimement agréé que les membres du Barreau de Québec s'abstiendraient de reprendre leurs sièges à l'audience durant la session actuelle de la cour supérieure, la session prochaine (du 24 décembre au 1er janvier) de la cour de circuit, et jusqu'à ce que l'opinion des autres sections du Barreau du Bas-Canada fut connue.

La cour a continué de siéger, mais deux avocats seulement ont assisté en costume à l'audience et continué toutes les causes inscrites sur le rôle.

Les clercs-avocats de Québec ont aussi fait réunion le 21 décembre et adopté des résolutions approbatives de la conduite de leurs patrons. L'esprit de corps dont on a eu raison parfois de déplorer l'absence, se révèle aujourd'hui avec la plus grande unanimité pour la solution hâtive de cette grave affaire dont il n'est pas encore aisé de prévoir quel sera le dénouement.

Les membres du Barreau de Montréal s'étant rassemblés vendredi pour se déterminer sur l'attitude qu'il doivent prendre dans ce débat, se sont réunis de nouveau samedi pour la considération du rapport du comité qu'ils avaient nommé la veille. Nous y reviendrons.

On lit dans le Journal de Québec :

Les juges et les avocats.

Si de la part des avocats nous sommes et après fait quelques remarques convenant le fait de leurs charges, icelles lues et bien considérées en notre conseil, il y sera pourvu par nous ainsi qu'il appartiendra par raison.

(Déclaration de Henri V. le 25 mai 1692.)

La querelle qui vient de s'élever entre le banc et le barreau n'est pas tout le produit de la réduction du tarif des avocats que de la manière secrète et arbitraire dont ce tarif a été fait et promulgué. Non seulement les praticiens, mais le public aussi avaient droit de connaître ce tarif, et il devait subir comme tout autre mesure la discussion. Nos juges, comme s'ils eussent fait un mauvais coup, ont craint le jour de la publicité, et tout a été mystérieusement travaillé dans les ténèbres.

C'est là la vraie plainte du barreau. Il est vrai de dire que depuis longtemps nos cours de justice n'offrent pas l'exemple d'un grand décorum; on y a vu bien souvent des querelles animées sur le banc entre les juges mêmes. Cette mauvaise humeur se traduit vis-à-vis du barreau, et dans les plaidoiries ordinaires à l'audience, on n'est qu'interruptions et interruptions continuelles de la part du banc à l'adresse des avocats. Quelques citations feront voir, comme ces interruptions sont considérées par ceux qui ont écrit sur la bonne administration de la justice, "ces interruptions," dit M. de Mury, sont contre les règles de la bienséance et de la justice. L'on doit considérer "aussi que si les juges faisaient ainsi qu'autrefois les fonctions d'avocat, et préféraient, pour user des termes de la loi, l'honneur d'être debout au barreau, au droit y être assis, il y en a plus d'un qui serait très embarrassé."

C'est l'abus de ces mêmes interruptions que le dernier siècle seulement a vu naître, qui a donné occasion au fils aîné d'Antoine Loisel, de s'écrier, dans le fameux dialogue des avocats, composé par ce dernier. "Où est l'honneur que j'ai entendu de vous, mon père, avoir été autrefois au Palais, et la faveur que messieurs les présidents portaient aux jeunes avocats de votre temps, les écoutant doucement, supportant et excusant leurs fautes, et leur donnant courage de mieux faire; au lieu que maintenant il semble à quelques-uns que nous soyons d'autre bois ou d'autre espèce, et quasi des gens de néant nous interrompant et râlant à tout bout de champ, nous faisant par fois des demandes qui ne sont nullement à propos, et non seulement à nous autres jeunes gens qui le pourrions avoir quelquefois mérité, mais bien souvent aux anciens, et à ceux qui entendent si bien leurs causes, que l'on voit par la fin et la conclusion, que ceux qui leur avaient fait ces interrogations et interruptions avaient eux mêmes tort, et non les avocats dants, qui plaident trouvent n'avoir rien dit qui ne fut pertinent et nécessaire à leur cause."

[Communiqué.]

Malgré de légères couches de neige tombées à quelques jours d'intervalle, les chemins se sont complètement refaits et continuent d'être beaux. Nos marchés abondent en produits; la circulation la plus active règne par toute la cité. La température qui n'est pas excessivement froide encourage les promeneurs; aussi, depuis l'apparition du Christmas Day, des sleighs nombreux ne cessent de sillonner la ville dans toutes les directions et particulièrement la rue Notre-Dame.

Il paraît que l'ouragan de la semaine dernière s'est fait ressentir non seulement au Canada, mais dans les États nord de l'Union, et qu'il a occasionné des pertes sérieuses sur son passage à Boston et particulièrement à New-York où des constructions en voie d'achèvement ont été renversées et des vaisseaux considérablement endommagés dans le port.

M. Murdoch Morison, avocat de cette ville, a été condamné samedi à une pénalité de trois mois et aux frais de poursuite, sinon, et à défaut d'y satisfaire, à un mois d'emprisonnement, pour assaut commis sur la personne de F. G. Johnson, échever, l'un des membres du barreau de Montréal. Le jugement de condamnation fut prononcé par J. D. Lacroix, échever, Juge de Paix, qui sut y joindre, dit-on, une semonce très-appropriée au mode qu'il avait eu devoir employer le défendeur pour avoir raison de son adversaire.

Châtiment terrible infligé aux rebelles d'Alep.

Le gouvernement ottoman vient de venger d'une manière terrible les massacres dont les Chrétiens ont été récemment victimes à Alep, et de mettre fin, en même temps, à une insurrection qui devenait menaçante. Voici ce que rapporte une correspondance de Constantinople, arrivée par le dernier Courrier: "Le bateau anglais, partant ce soir, me fournit l'occasion de vous faire connaître les détails du châtiment infligé aux rebelles d'Alep.

"Le 7 novembre, au soir, Kerim-Pacha, commandant militaire à Alep, fit savoir aux chefs des rebelles qu'il désirait leur parler; ceux-ci, persuadés qu'on les respecterait par la crainte d'une nouvelle émeute, se rendirent à l'appel; Kerim-Pacha les fit arrêter. Aussitôt que cet acte énergique fut connu dans la ville, les insurgés se soulevèrent de nouveau, et, au nombre de 10,000 environ, réclamèrent les armes à la main, la mise en liberté de leurs chefs. Kerim-Pacha était déjà prêt, et, au lieu de leur répondre, il tomba sur eux à la tête de 4,000 hommes de troupes du Sultan. Le carnage dura vingt-quatre heures; 1,800 rebelles restèrent sur le champ de la bataille; trois quartiers de la ville, qui étaient les foyers de l'insurrection, Kerlié, Bab-Cousa El-Bab-Neizab, ont été, pendant la lutte, en grande partie détruits. Les habitants et les insurgés que la mort avait épargnés prirent la fuite. La cavalerie est à leur poursuite.

"Pas un chrétien n'a eu à souffrir pendant cette lutte sanglante.

"Tous les biens des insurgés sont confisqués pour indemniser les pertes éprouvées par les chrétiens, pour relever les églises détruites et assurer des moyens d'existence aux familles des treize chrétiens qui avaient perdu la vie dans les journées des 14 et 15.

"Le sultan a dû cette fois-ci faire violence à ses sentiments d'humanité, qui le faisaient toujours pencher vers l'indulgence.

"Il fallait cesser d'une manière définitive, les doutes qui existaient dans les esprits sur les intentions du souverain et sur la politique de son Gouvernement.

"Les fanatiques et les hommes attachés aux pratiques anciennes de l'Orient voulaient en formant un vaste complot, intimider le souverain, lui faire abandonner le système de sages réformes, et le ramener à l'ancienne tolérance religieuse. L'Europe avait également peu de confiance dans l'efficacité de la protection des chrétiens par le Gouvernement ottoman. Cette fois-ci, on croyait qu'il n'y avait qu'un simulacre de sévérité, et que l'intervention des agens étrangers serait nécessaire pour faire rendre justice aux chrétiens d'Alep.

"Les actes que je vous fais connaître prouveront:

"Aux fanatiques, qu'ils ne doivent plus espérer de faire abandonner au sultan son système de réformes, et à l'Europe, qu'aujourd'hui on n'a plus besoin de protéger les chrétiens sujets du sultan Abd-el-Medjid, attendu qu'il est devenu leur meilleur protecteur, et que ce qu'on a pu obtenir en faveur des chrétiens en Orient depuis François Ier, par des protections blessantes pour l'autorité du sultan, le souverain actuel le leur a accordé spontanément et par sa propre volonté.

"Un courrier, arrivé hier de Bosnie, apporte la nouvelle qu'Omur-Pacha, dans deux batailles, à Bonovina et près Zwornik, a défait les rebelles et mis fin à l'insurrection des beyes de Bosnie.

"Ainsi se trouve terminés les troubles qui avaient éclaté sur deux extrémités de l'empire, évoqués par le fanatisme en Syrie, troubles fomentés par les seigneurs féodaux en Bosnie. Cette victoire consolidera l'autorité du sultan, et consacra définitivement les deux principes proclamés par ce souverain: Tolérance religieuse, égalité de tous devant la loi."

FAITS DE L'ÉTRANGER.

Le petit bourg de Saint-Léger, canton de Saint-Symphorien, était en fête. Deux braves habitants de la commune, époux plus que septuagénaires, célébraient le cinquantième anniversaire de leur mariage. Toute la population était sur pied, en habits du dimanche. Dès le matin, une foule nombreuse stationnait devant le presbytère du digne pasteur du lieu, fils plein de dévouement des vieux époux dont on allait célébrer l'union. A huit heures, un magnifique mai a été planté au son de la musique et du tambour. Puis, l'heure de la messe venue, les deux vieillards, escortés de tous les habitants du bourg, se sont dirigés vers l'église. M. L., membre du conseil général, a offert son bras à l'épouse. Arrivés aux pieds des

autels, où, un demi-siècle auparavant, les époux, jeunes alors, avaient, pour la première fois, juré l'irrévocable conjugal, les vieillards septuagénaires ont partagé avec leur fils aîné devenu prêtre, le pain eucharistique.

Au sortir de l'église, les époux ont été reconduits processionnellement par la foule au presbytère, où un repas de noces attendait les invités. Au tour de la table sont venus s'asseoir les fils et petits-fils des vénérables vieillards, ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la commune, en sorte que cette fête de famille est devenue une véritable fête pour tout le village.

—On écrit de Londres, le 25 novembre: "Voici une nouvelle preuve de la sévérité avec laquelle on punit actuellement les duels dans l'armée anglaise.

"Deux jeunes officiers, le lieutenant Edward Banbury-Litchfield et l'enseigne Geor Carham-Huxham, s'étant battus en duel à Beddiah (Indes-Orientales), la Cour martiale, bien qu'aucun d'eux n'eût fait à l'autre de blessures graves, les a condamnés tous deux, ainsi que leur témoins, le lieutenant Stapleton-Smith et l'enseigne Wollaston-White, à la peine de la dégradation.

"En même temps, la cour, prenant en considération les services signalés rendus par les quatre condamnés, a sollicité du général en chef, sir Charles Napier, leur grâce pleine et entière; mais le général Napier a répondu qu'il n'y avait pas de services, quelque grands et importants qu'ils soient, qui puissent excuser un délit aussi grave que celui d'avoir participé ou concouru à un duel. En conséquence, Son Excellence a confirmé la condamnation prononcée contre M. Banbury-Litchfield; quant à MM. Stapleton-Smith et Wollaston-White (les témoins du combat), elle a commué cette peine en celle de la radiation des contrôles de l'armée, et elle n'a accordé grâce pleine et entière qu'à M. Carham-Huxham attendu la jeunesse et l'inexpérience de cet officier, qui n'a que dix-huit ans, et vu qu'il avait été insulté et provoqué sans motif plausible par le lieutenant Banbury-Litchfield."

On lit dans un journal anglais: "M. Georges Wombwell, qui vient de mourir à l'âge de 73 ans, laissant une grande fortune qu'il a gagnée en faisant voyager et en montrant des ménageries d'animaux féroces dans les foires, a voulu que le jour de sa mort cet événement fût annoncé au public qui assistait à la représentation. En effet, sur la place du Marché, à North-Allerton, pendant l'exhibition des animaux, on a annoncé la mort de M. G. Wombwell; l'orchestre a joué la Marche des Morts, de Süss; on a donné à manger aux animaux, et la toile a baissé."

TROP DE TALENT NUIT. — (POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.) — Taponot est un Parisien qui possède un fort joli talent de société; il joue du co. de chasse, de la contre-basse, du basson, du piston, et de la serinette, tout cela sans instruments; il lui suffit de se pincer une main d'une façon particulière et de se mettre un ou plusieurs doigts devant la bouche, et à l'instant même il exécute une ouverture à grand orchestre. Depuis longues années, il faisait les délices de tous les gens qui avaient le bonheur de le connaître; on s'était fait un besoin de posséder Taponot; pas de belle fête sans Taponot; sans Taponot tout languissait.

Un soir du mois dernier, Taponot venait de dîner avec des amis qu'il avait desolés comme d'habitude, et comme on ne joue pas simultanément de cinq instruments sans avoir besoin de perdre quelque chose, Taponot suivant l'habitude de messieurs les musiciens, avait pris quelque chose; il avait même pris pas de choses, car, arrivé rue Annaire, il jouait d'un autre instrument, il battait la caisse sur les murs avec son dos.

Un agent vient à passer, lui demande ce qu'il fait le long du mur à pareille heure: Taponot au lieu de répondre, se pince le nez et joue à l'agent, sur le piston, la première phrase de la Marseillaise: "Allons enfants de la patrie." L'agent l'engage à cesser cette plaisanterie et à répondre; Taponot se bouche une main et entonne sur le cor de chasse la phrase: "Contre nous de la tyrannie." Nouvelle invitation de la part de l'agent d'avoir à répondre. Taponot se pince les lèvres, les couvre de deux doigts et continue sur la contre-basse: "Entendez-vous dans ces campagnes..." Puis, sur une troisième sommation, il ajoute un doigt aux deux autres, et continue sur la clarinette Phynne marseillaise, puis, comme ennuyé de la patience de l'agent qui voyait qu'il avait à faire à un homme ivre, Taponot lui entonne dans l'oreille, sur le trombone: "Aux armes, citoyens!" Ceci mit fin à la scène, Taponot fut arrêté; il résista, et comparait aujourd'hui devant la police correctionnelle.

Il a été condamné à quinze jours de prison. Il aura le temps de réfléchir et de comprendre qu'un talent d'agrément procure bien des désagréments si l'on ne sait pas s'en servir à propos.

EXPOSITION DE 1850. — Pendant que Londres prépare sa grande exposition industrielle, l'administration française n'a rien négligé pour donner un éclat particulier à l'exposition artistique qui a eu lieu à Paris, à la date du 25 décembre. Le palais national a été entièrement remis en état, et l'on a profité, avec intelligence, de la circonstance, pour restaurer complètement les appartements du premier étage, qui avait eu plus particulièrement à souffrir des événements de 1848. Les dorures ont été refaites, les cheminées restaurées, les peintures rafraichies. Il n'y a plus de trace de ruine. Pour la première fois, on verra librement la chapelle, dans laquelle on remarque de curieuses grisailles.

Le grand salon provisoire, orné de figures allégoriques, peintes par Gosse, est entièrement terminé. Tout autour sont des tablettes, pour soutenir les tableaux, et des balustrades, pour les isoler du public. Partout des conduits répandront la chaleur dans les galeries et les appartements. On comptait, avant le 25, près de 3500 objets d'art de tous les genres, et l'on pense que ce nombre s'élèvera peut-être à 6000. Mais le jury d'examen est là pour réduire cette imposante quantité de toiles, de marbres, de dessins.

ment terminé. Tout autour sont des tablettes, pour soutenir les tableaux, et des balustrades, pour les isoler du public. Partout des conduits répandront la chaleur dans les galeries et les appartements.

On comptait, avant le 25, près de 3500 objets d'art de tous les genres, et l'on pense que ce nombre s'élèvera peut-être à 6000. Mais le jury d'examen est là pour réduire cette imposante quantité de toiles, de marbres, de dessins.

Lundi, 25, fut le dernier jour accordé aux artistes pour le dépôt de leurs ouvrages. Il y eut presse dans les ateliers, chez les fabriciens de cadres; tout le monde voulait arriver en même temps pour ce grand jour. De nombreux envois ont eu lieu de la part des étrangers, particulièrement de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre. L'Italie ne fait jamais rien parvenir.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Le correspondant "C" est l'un des Platon microscopiques de l'Avenir. Dans le N° du 20 novembre de cette feuille, il aborda le sujet des idées superstitieuses et assurément même ton que s'il se fut agi d'une vérité, que messieurs les curés ne cherchent pas à éclairer le peuple à ce sujet en ne préchant jus à éclairer les erreurs populaires.

Le 18 décembre, son intime ami "D" se présente à son tour sur l'arène: ce n'est qu'une petite ruse, c'est-à-dire, qu'il n'y a dans son écrit que le thème du 20 novembre, retourné il est vrai, mais non plus véridique ni plus sensé dans sa teneur.

Il me paraît, à moi, que "D", au lieu de reprocher au clergé son silence, devrait lui-même élever la voix, ou plutôt diriger ses coups de plume contre les idées superstitieuses qu'il veut banir. Ses deux communications ressemblent à tous les articles de son journal qui déplurent le présent; insulte au passé, et supe les bases de l'avenir: il accuse et ne prouve rien; critique et n'instruit pas; indique les maux sans préparer le remède.

Je demande donc à "D": n'êtes-vous point en état de tonner philosophiquement vous-même contre les superstitions, ou craindriez-vous de n'être point écouté?

Je suppose que MM. les curés veulent s'assujettir à vos prescriptions; qu'ils préchent, quand vous le voudrez, contre les superstitions dans les campagnes, dites: ne les croirez-vous que sur ce chapitre seul, entamé par votre permission spéciale, et ne leur reconnaîtrez-vous pas le droit de vous faire comprendre qu'il y a des erreurs plus funestes encore que les superstitions à notre époque! — Soyez franc, et dites sincèrement que vous leur niez ce droit; car s'il est vrai que vous ayez à censurer pour le bon peuple, vous oubliez aussi sans peine que la vérité est à l'usage de tout le monde au lieu de l'innombrable famille des erreurs. Il est probable que vous, qui prétendez au contraire des prédications religieuses, êtes en état de discuter les textes.

C'est pourquoi je trouve fort clair et fort conséquent que vous prétendiez dieter aux prêtres des sermons, n'en pas tirer un grand profit pour vous-même, et ne pas seulement daigner prêcher au moins de la plume, à ce bon peuple, en contribuant à l'aveuglement de la superstition... Mais, à propos de cela même, il est difficile de venir au secours du peuple selon vos idées: car il est bien des choses que vous mettez, vous, sous la calotte de ce mot superstition!

Je vais terminer par un enseignement bien facile à votre adresse, celui des faits. C'est le moyen peut-être de vous empêcher d'y revenir. D'abord, il est faux, absolument faux, que MM. les Curés n'aient jamais prêché ou ne prêchent pas assez fréquemment contre les superstitions populaires... J'ai pour vous le soutien, comme règle générale mon propre témoignage et celui d'une foule d'autres, dont la crédibilité n'est nullement équivoque, entendez-vous? — En second lieu, il est surprenant que vous paraissiez ignorer que les superstitions populaires, loin de n'avoir que le Canada pour refuge, existent chez tous les peuples civilisés, même au sein des nations contemporaines où existe la plus grande masse de lumières philosophiques... Bien plus, on n'est jamais parvenu à déraciner la superstition dans le monde, à raison des tendances naturelles de l'homme qui le portent au merveilleux... Les sermons et les livres n'en ont point encore obtenu raison... Ainsi, grand philosophe, à l'œuvre vous-même!

Comté de Huntingdon, 27 déc. 1850.

BAUME DU DR. WISTAR.

Morris County, Mendham, N. Jersey.

29 Octobre 1846.

DR. SETH W. FOCOLE. — MONSIEUR. Avant de vous faire connaître les heureux effets du Baume de Wistar, il est sans doute bon, de vous dire que je suis âgé de 75 et que j'ai toujours demeuré dans cette ville. En octobre, 1845, je fus pris d'un gros rhume qui fut suivi des plus grandes douleurs. Je commençai ainsi que mes amis, à éprouver beaucoup de craintes pour mon rétablissement. Je me procurai une bouteille de sirop Schenck qui ne me fit aucun bien. J'eus alors recours à un médecin, et je n'éprouvai aucun mieux du traitement qu'il me donna. Voyant qu'il ne pouvait me guérir, il me conseilla de prendre du Baume de Dr. Wistar qui avait opéré tant de guérisons remarquables. Je le fis, et aussitôt la toux m'abandonna entièrement, après en avoir pris une bouteille. Et maintenant je suis en pleine santé. Si je venais à éprouver la même maladie je ne manquerais pas de recourir au Baume de Dr. Wistar. Le médecin avait été porté à me donner ce conseil par l'heureuse expérience qu'il avait faite lui-même de ce remède. Au moment où je vous écris ces détails, j'apprends qu'un jeune homme des environs vient d'être guéri de la même maladie par le même moyen.

EPHRAÏM SANDERS.

ANNONCES.

LIBRAIRIE ET BOUTIQUE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général pour l'accueil favorable qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agraffés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche.

TELS QUE

Formulaire de prières / Ange Conducteur
Paroissien Romain / Journée du Chrétien
Imitation de Jésus-Christ / Pensez-y-bien
Chemin de la Croix / Paroissien des D-moiselles
Visites au St. Sacrement / Imitation de la Ste. Vierge
Miroir des Ames / Mois de Marie
Mois de St. Joseph / Images grandes et petites.
Aussi tous les livres en usage dans les Eglises Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies crayons, ardoises etc. Le tout à très bas prix.

Z. CHAPELLEAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

Avis

AUX ENTREPRENEURS.

LES Syndics pour la construction d'une EGLISE ET L'ASSURISTE dans la Paroisse de St. ZOTRIQUE, reçoivent des soumissions le 15me JOUR de JANVIER prochain à 10 HEURES du matin en la CHAPELLE de la dite Paroisse, pour la construction d'une Eglise et Sacristie en Pierre. L'Eglise devra avoir 90 pieds de long sur 45 pieds de large et 32 pieds d'une pierre à l'autre de hauteur, et la Sacristie 23 pieds carrés, le tout à mesure française et de dedans en dedans. Pour plus amples informations, voir les PLANS et DEVIS pour référence. St. Zotique, ce 15 décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. HERVEU & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "L'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en détail gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges finesstes et corrodés, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, à se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des moments qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse: MM. HERVEU & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 84. Montréal, 3 décembre, 1850.

CABINET DE

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851,

A vendre chez E. R. FABRE et Cie., Rue St. Vencent, N° 3. 19 nov. 1849.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au N° 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouvent en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

Bureau, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessus de l'établissement de la Minerne. Montréal, 8 novembre 1850.

FRANÇOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDEES.

ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1821 ou 1822. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France. Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 29 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les Mélanges Religieux, La Minerne et le Journal de Québec.

À VENDRE ou ÉCHANGER, un

TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

À VENDRE,

à l'Évêché, à la Présidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

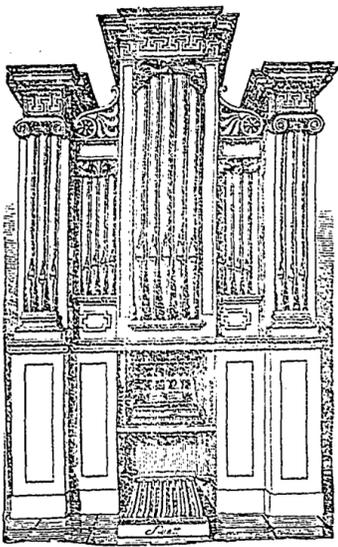
NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE

DE LA NAISSANCE

DE Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J., traducteur Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre



Au Clergé.

Le Soussigné met en vente... Le Soussigné tient en magasin un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$115 à \$230.

Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COURANTS!



Un Fonds de Hardes Faites ET DE MARCHANDISES SECHES de \$55,000.

Rien de semblable n'a été offert au Public. 122, RUE ST. PAUL, 122.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDIS FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR. L. PLAMONDON. Montréal, le 22 novembre 1850.

AVIS.

Le Soussigné désire instituer pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, Subourg Québec, rue Panet N° 60.

Montréal, 24 Sept. PIERRE CHENNEVILLE.



UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale.

AVIS AUX INSTITUTEURS. M. L. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des sourds-muets, actuellement établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Le soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instinct de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERES ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOYLLES, CIBOIRS, CALICES, BURETTES, OSTENSIOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété d'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plus de mille livres de CIRE de belle qualité, D'ENCENS, Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le sacrifice de la messe; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 37 à 10 par gallon.

COLLEGE JOLETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERGES DE ST. VIEVEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2ème Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3ème Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4ème Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5ème Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . \$3 0 0 Piano. . . \$3 0 0 Musique { Les autres instruments \$1 10 0 Dessin. . . \$0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . \$0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, bottonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. REV. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour \$6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection \$10 0 0.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure. Prix 75. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 8.

LIBRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Un choix très varié de LIVRES de PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Où prend en paiement des Debitures. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 70, 120 et 300 les 100 feuilles. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPRAUX FRANÇAIS.

Pour MM. du Clergé et autres. Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. GATELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

OL COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISSEY. DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 srs.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétienues de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétienues à Montréal. F. X. D'ÉROME, Horloger, 3 port s de l'évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUE ET L'ORPHELIN. CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING. 26 CORNHILL, LONDRES. BUREAUX 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUILL, ECR. W. LUNN, ECR.

MÉDECINS CONSULTANTS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. P. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la surté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées, sans qu'il y ait à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Un mois de la prime des cinq premières années peut être payé par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, et s'il arrive que le paiement ne se fasse pas pendant ce délai, le paiement annuel aura été fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices délivrées de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours. On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans aucune difficulté.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents; et toute la Province, n'importe où, devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR. Il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec, et a plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROSPÉRITÉ.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Provençaux, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il positionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, etc., belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Saint-Jacques. Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieux.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Corn des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, ou il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. ARTISTE de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. Québec—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorrel.—R. Harrower, ECR. Atelbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank F. St. Hyacinthe.—Boucheur de la Rivière, ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Havelburg.—Georges Hamilton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'avoir un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur sa solvabilité, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une partie des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre main tenant d'assurance en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	2 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 18 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, ECR., N. P. Québec, . . . M. D. Martineau, Ptre., Y. Ste. Anne, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, . . . M. L. Baribeau. Ste. Athanasie, . . . M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.